



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 4154

### Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur problèmes itératifs et conséquents de recrutement de kinésithérapeutes touchant les différentes structures de soin privées et publiques. Une enquête à l'initiative de l'Association des cadres et enseignants masseurs-kinésithérapeutes de la région Centre, menée sur notre région en mai dernier, met en évidence les difficultés de recrutement de nouveaux kinésithérapeutes. Le nombre de postes vacants est considérable (pratiquement 20 %) dans les établissements hospitaliers et aucune candidature spontanée ou faisant suite à une annonce ne permet, depuis plusieurs années, d'améliorer cette situation. En effet, depuis la réforme des quotas d'activités en secteur libéral, il n'y a plus de kinésithérapeutes sans travail. Les kinésithérapeutes débutants se détournent de l'activité salariée, en raison des conditions de travail difficiles et des salaires très peu motivants, compte tenu du coût des études et des possibilités financières de l'exercice libéral. Mais le problème concerne également l'exercice libéral puisque de nombreux masseurs-kinésithérapeutes ne trouvent plus ni assistants ni remplaçants. La situation s'aggrave de mois en mois et le problème risque encore de se majorer à court terme du fait d'un nombre important de départs en retraite. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre sur ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4154

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 7 octobre 2002, page 3437